

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-133 du 7 Juin 1979

chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
de l'intérim du Camarade Président de la
République à compter du 7 juin 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - A compter du 7 juin 1979, le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, assurera l'intérim du Président de la République pendant l'absence du Chef de l'Etat.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 - MIA 2 - Ministères 14 - SGG 4 -
SPD 2 - IGE et ses sections 4 - JORPB.